



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

La ville d'Avignon

Place de l'Horloge

84 000 AVIGNON

Tél : 04 90 80 80 00

Représenté par Cécile HELLE, Maire

et

La Mission Locale Jeunes Grand Avignon

2 place Alexandre Farnèse

84000 Avignon

Tél : [04 90 81 13 00](tel:0490811300)

Représentée par Lilou QUENNESSON, Présidente

Préambule

La ville d'Avignon, ville d'histoire et de culture, est un territoire dynamique situé au cœur de la Provence. Connue pour son patrimoine exceptionnel, avec le célèbre Palais des Papes et son pont emblématique, elle se distingue également par son engagement en faveur de la jeunesse et de l'insertion professionnelle. En tant que pôle économique majeur du Vaucluse, Avignon offre de nombreuses opportunités de formation et d'emploi, notamment grâce à des partenariats stratégiques avec des acteurs locaux tels que la Mission Locale du Grand Avignon. Cette collaboration vise à accompagner les jeunes dans leur parcours professionnel, en leur proposant des solutions adaptées à leurs besoins et en favorisant leur intégration dans le monde du travail.

La Ville souhaite impulser une politique volontariste en faveur de la jeunesse, en affirmant son engagement pour l'accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle. Consciente des défis auxquels ils sont confrontés, elle entend jouer un rôle actif pour leur offrir des perspectives d'avenir concrètes. Pour cela, plusieurs leviers seront mobilisés, notamment le développement de l'apprentissage, l'accueil de stagiaires au sein des services municipaux, ainsi que la mise en place de dispositifs facilitant la découverte des métiers et l'accès au monde du travail. Cette démarche s'inscrit dans une volonté forte de soutenir les jeunes dans la construction de leur parcours personnel et professionnel.

La Mission Locale Jeunes Grand Avignon, association en charge d'une mission de service public en direction des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire en recherche d'insertion socio-professionnelle et jusqu'à 30 ans pour les jeunes porteurs de handicap. Son projet associatif précise qu'elle a pour objectif de donner aux jeunes un SENS A LEUR AVENIR. Elle outille les jeunes pour qu'ils gagnent en autonomie.

Elle est un outil

- d'innovation territoriale pour favoriser l'émergence de solutions intégrées et partenariales pour l'inclusion de la jeunesse ;
- de proximité au service des entreprises dans le cadre de leur RSE.

Elle concourt à l'accès aux droits et à la lutte contre les inégalités.

Sa raison d'être se structure autour de 3 axes : les jeunes, le territoire et la cohésion sociale, les entreprises et l'emploi.

Elle conduit des permanences d'accueil au plus proche du lieu de vie des jeunes, des accompagnements dont l'intensité varient en fonction des besoins du jeune (dont le PACEA et le CEJ). Elle peut sous condition de ressources accompagner le jeune à l'aide d'allocations. Elle propose un service aux entreprises et facilite les recrutements. Elle est un acteur d'accompagnement à l'accès aux formations. Elle soutient la participation des jeunes et leur santé psychique par l'intervention d'une psychologue et l'animation des compétences psychosociales. Elle noue de nombreux partenariats pour soutenir les parcours d'insertion des jeunes.

Il est arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de renforcer le partenariat entre la Ville d'Avignon et la Mission Locale afin de coordonner leurs actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Elle formalise l'engagement commun pour développer des dispositifs d'accompagnement, notamment par l'apprentissage, l'accueil de stagiaires et l'accès à la formation et à l'emploi.

Article 2 : Engagements de la Ville d'Avignon

La Ville d'Avignon, soucieuse de soutenir l'insertion professionnelle des jeunes, s'engage aux côtés de la Mission Locale Jeunes Grand Avignon dans une dynamique de partenariat visant à favoriser leur orientation et leur accès à l'emploi. Dans ce cadre, la Ville met en place des actions collectives en lien avec la Mission Locale et contribue activement en organisant des rencontres, des forums de recrutement et des présentations des métiers de la fonction publique territoriale, permettant ainsi aux jeunes de mieux appréhender les opportunités professionnelles locales. Elle accueille également des jeunes dans le cadre de stages de préparation à un diplôme, tels que le BAFA, BPJEPS ou d'autres diplômes, certifications ou titres professionnelles en lien avec les métiers en tension notamment, ainsi que des immersions professionnelles pour leur permettre de découvrir différents environnements de travail.

Cette convention vise à renforcer le partenariat entre la Ville d'Avignon et la Mission Locale, en faveur de l'insertion des jeunes, tout en valorisant les actions menées par une communication partagée et renforcée.

Article 3 : Engagement de la Mission Locale Jeunes Grand Avignon

La Mission Locale Jeunes Grand Avignon s'engage à mettre en œuvre les valeurs et principes de la Charte de lutte contre les discriminations. Pour ce faire elle s'engage à coopérer avec la Ville d'Avignon pour promouvoir l'insertion des jeunes.

La Mission Locale s'engage à mettre à disposition ses locaux et un référent pour faciliter ses diverses interventions et faire en sorte que les jeunes soient sensibilisés aux missions de la ville.

Elle s'engage à mobiliser des jeunes en les informant des actions proposées par la ville et à communiquer sur le partenariat.

La Mission locale favorisera les coopérations au fil des opportunités permettant à la ville d'Avignon de contribuer aux travaux de la Mission Locale Jeunes Grand Avignon visant à développer à développer les actions d'accompagnement, d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes, en lien avec les besoins du territoire et les acteurs locaux.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa date de signature puis renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de trois ans.

Article 5 : Objectifs et évaluation du partenariat

Les deux parties s'engagent à répondre aux objectifs suivants :

1. Faciliter l'accès des jeunes aux métiers de la fonction publique territoriale

Organiser au moins 1 forum ou journée de découverte des métiers de la Ville par an, en lien avec la Mission Locale.

2. Développer l'expérience professionnelle des jeunes

Accueillir un objectif de 10 jeunes par an en stage, apprentissage ou immersion professionnelle dans les services municipaux.

3. Renforcer l'accès à la formation qualifiante

Proposer chaque année à au moins 1 jeune un terrain de stage et de tutorat vers l'obtention d'un diplôme, titre ou certification dans les métiers en tension (BAFA, BPJEPS, etc.).

4. Améliorer l'information et la communication auprès des jeunes

Diffuser systématiquement les offres et actions de la Ville via les canaux de la Mission Locale.

5. Évaluer et ajuster les actions communes

Mettre en place un bilan annuel chiffré et qualitatif sur le nombre de jeunes accompagnés, les stages/apprentissages réalisés, et les évaluations des jeunes et des services municipaux.

La ville d'Avignon et la Mission Locale Jeunes Grand Avignon évalueront ensemble annuellement les actions menées ainsi que les perspectives pour la poursuite du partenariat.

Article 6 : Confidentialité

La ville d'Avignon et la Mission Locale Jeunes Grand Avignon s'engagent à considérer comme confidentielles, les informations de toutes natures relatives aux activités mutuelles, à l'organisation, aux équipes, ainsi qu'au contenu des entretiens individuels qui ne pourront être partagés qu'avec le consentement des jeunes.

Article 7 : Litiges

Le droit applicable à la présente convention est le droit français. Tout différend découlant de la présente convention sera soumis, à défaut d'accord amiable, au Tribunal administratif de Nîmes.

Article 8 : Les référents

Les référents des deux parties sont :

Pour la Mission Locale : Stéphanie Deneuve, chargée de relation entreprise :
StefanieDeneuve@missionlocale-avignon.asso.fr ; 04 90 81 13 08 ; 07 56 00 77 19

Pour la Mairie d'Avignon : Elisabeth Venzac, Cheffe de service Accompagnement des Talents :
elisabeth.venzac@mairie-avignon.com ; 06 59 14 05 92

Fait en double exemplaire à Avignon, le xxxxx

Pour la Mairie d'Avignon,

Pour La Mission Locale Jeunes Grand
Avignon,